

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 56
Membres absents : 22
Procurations : 12

Séance du 21 février 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 21 du
mois de février, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 15/02/2024
Date de transmission : 27/02/2024
Date de mise en ligne : 28/02/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme GOEPFERT Sylvie, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. MILINTENDA Carmelo), M. PISARONI Gabriel (pouvoir à Mme FERRANDEZ Françoise), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à M. KASTLER André), M. SCHACHER Francis (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHICKLIN Julien, M. SCHMITTER Bernard (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. WIEDERKEHR Denis

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

2^{ème} QUESTION

Approbation du rapport développement durable de Saint-Louis Agglomération pour l'année 2023

(DELIBERATION n°2024-002)

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) a instauré l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 50000 habitants de réaliser un rapport annuel récapitulatif des actions engagées en faveur du développement durable.

Ce rapport doit être présenté en même temps que la séance du Débat d'Orientation Budgétaire et fait le bilan des actions menées par Saint-Louis Agglomération en lien avec les 5 finalités du développement durable :

1. Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
2. Préservation de la biodiversité et de la protection des milieux et des ressources,
3. Épanouissement de tous les êtres humains,
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
5. Modes de production et de consommation responsables.

Le rapport joint en annexe expose la situation en matière de développement durable au sein de Saint-Louis Agglomération sur l'année 2023.

Il vise à apporter une analyse et un bilan des actions au regard des finalités du développement durable et est à ce titre synthétique plutôt qu'exhaustif.

Les actions marquantes de cette année 2023 sont :

Concernant la finalité de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère :

- Mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique : 20% en moyenne de réduction des consommations en kWh.
- Mise en œuvre d'un plan solaire photovoltaïque (bâtiment HOLO 3) en 2023, pépinière de Schlierbach à venir en 2024.
- 300 rendez-vous réalisés pour accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation de logement (Alter Alsace Energies et ADIL 68)
- Changement de carburant pour la flotte de bus Distribus (HVO au lieu du Gasoil)
- 3 km d'itinéraires cyclables supplémentaires sur le territoire
- 380 foyers aidés pour l'achat de leur vélo classique ou électrique
- Soutien financier au déploiement de l'application de covoiturage KLAXIT
- 12 prestataires touristiques labélisés Accueil Vélo

Concernant la finalité de préservation de la biodiversité et de la protection des milieux et des ressources :

- Lancement de l'étude de diagnostic des trames verte et bleue sur le territoire
- Le 1^{er} octobre : journée de balade à énigmes sur l'eau et la biodiversité : 300 personnes accueillies
- Le mois de la biodiversité à la médiathèque de Sierentz : 150 participants
- 50 foyers aidés pour l'achat de leur récupérateur d'eau de pluie
- 700 arbres et arbustes commandés dans le cadre de l'opération « Vivent les vergers ! »

Concernant la finalité de l'épanouissement de tous les êtres humains :

- 8201 demandes et conseils donnés dans les 2 Espaces France Services
- Mise en œuvre et diffusion d'une charte éco-responsable dans les équipements sportifs
- Mise en œuvre d'actions de prévention santé dans le cadre du contrat local de santé
- Participation active des membres du conseil de développement aux différentes démarches de l'agglomération
- 7 rencontres transfrontalières entre habitants suisses, allemands et français coorganisés avec l'EuroDistrict Trinational de Bâle
- Animation d'un réseau dynamique des accueils de loisirs de l'agglomération sur les enjeux de développement durable

Concernant la finalité Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations :

- Au titre du fond de concours, 37 projets des communes membres ont été soutenus financièrement en 2023 pour un total de 758 000 € d'aides conventionnées. 75% des projets subventionnés en 2023 via les deux fonds de concours concernant la transition énergétique.
- 11 projets ont ainsi été soutenus financièrement par Saint-Louis Agglomération dans le cadre de la Politique de la Ville
- 3 projets sur le territoire de Saint-Louis Agglomération pourront ainsi bénéficier d'un financement LEADER
- Mise en œuvre d'actions d'accès aux soins dans le cadre du contrat local de santé

Concernant la finalité Modes de production et de consommation responsables :

- Vente de 274 composteurs et 13 lombricomposteurs et installation de 5 nouveaux sites de compostage partagé
- Actions de sensibilisation dans les écoles pour 1 307 élèves de 54 classes
- Organisation d'ateliers zéro déchet pour le grand public : 125 participants
- Soutien aux projets de commerces multi-services dans les communes rurales
- Tenue d'un stand "mangeons local en sud Alsace" aux journées d'octobre à Mulhouse
- Contractualisation avec 24 exploitations agricoles pour la mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux sur les Aires d'Alimentation de Captages en Eau Potable : une surface de 2786 hectares concernée soit 20% de la Surface Agricole Utile.
- Mise en œuvre et diffusion avec le magazine Mieux Ensemble d'une charte de bon voisinage pour remédier au manque de connaissances autour de l'agriculture et de sa réalité.
- Valorisation des fruits et légumes non récoltés grâce à l'appel à projets "Les Pas Perdus" dont 2 associations ont été lauréates
- 37 élus ont participé à l'atelier de sensibilisation de La Fresque de l'Économie Circulaire
- 95% du total des matériaux issus de la déconstruction de la maison WACKER ont pu être réemployés ou recyclés au lieu d'être mis en décharge.

L'objectif de ce rapport est de favoriser l'intégration du développement durable dans toutes les politiques publiques afin de concilier développement économique, protection de l'environnement et équité sociale.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le Rapport Développement Durable de Saint-Louis Agglomération – Année 2023, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité le rapport Développement Durable de Saint-Louis Agglomération pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 26 février 2024

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

